

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2023_105
Feuillet n°108

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

CONSIDERANT, les travaux d'implantation de mâts par la SNEF à Lesquin dans la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le stationnement des véhicules sera interdit, considéré comme gênant, et la circulation des véhicules sera restreinte au droit des chantiers suivants :

- Rue Camille Saint Saëns, sur la zone où se situe l'arrêt de bus Marinéo nommé « Baston Terminus » du 21 mars 2023 à 08 h 00 au 23 mars 2023 à 18 h 00 (zone 12),
- Rue du Bon Air, à l'intersection avec l'allée Bellevue et à l'intersection avec la route d'Aubengue, le 24 mars 2023 de 08 h 00 à 18 h 00 (zone 13),
- Route d'Aubengue, à l'intersection avec la rue du Bon Air, le 24 mars 2023 de 08 h 00 à 18 h 00 (zone 13),
- A l'intersection formée avec les rues Saint Maurice, rue Georges Pompidou, rue du Transvaal et le passage à niveau du 27 mars 2023 à 08 h 00 au 30 mars 2023 à 18 h 00 (zone 14). L'entreprise ne devra gêner la circulation des véhicules venant de la commune de Wimille et empruntant le passage à niveau,
- Rond-point entrée sud de Wimereux (zone 15) le 03 avril 2023 de 08 h 00 à 18 h 00,
- Rue Edouard Zier, à l'angle formé avec la rue de l'Avancée du 04 avril 2023 à 08 h 00 au 06 avril 2023 à 18 h 00 (zone 16),

.../...

- Rue du Tennis entre la Mini-crèche/Halte-garderie et l'accès de l'ancien Mini-golf du 04 avril 2023 à 08 h 00 au 06 avril 2023 à 18 h 00 (zone 16),
- Rue Saint Exupéry, à l'angle formé avec l'avenue François Mitterrand le 06 avril 2023 de 08 h 00 à 18 h 00 (zone 18).

Article 2 : L'entreprise chargée des travaux assurera la signalisation du chantier, les barrages, la pose des panneaux nécessaires à la sécurité publique de même que l'éclairage de nuit.

Article 3 : Les interdictions prévues au présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de police, de lutte contre l'incendie, des médecins et ambulances.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché selon les formes habituelles.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#